

Madame,

Suite à votre demande de compléments relative la demande de cas par cas référencée 2024-ARA-KKP-5087, veuillez trouver ci-joint notre dossier de demande et ci-dessous nos éléments de réponse.

⇒ *Vous mentionnez que votre projet s'implante dans une nouvelle zone d'activité, pouvez-vous préciser l'articulation de votre projet avec les éventuelles mesures d'évitement, de réduction voire de compensation prévues ou mises en œuvre dans le cadre de la création de cette zone d'activité ? Y-a-t-il certaines de ces mesures qui sont localisées sur la parcelle de votre projet ? Si vous avez l'arrêté ou les arrêtés d'autorisation de cette zone d'activité, merci de nous les transmettre.*

L'aménageur nous a informé que les obligations de ERC sont à la charge de l'aménageur et que les terrains commercialisables sont purgés de toute contrainte environnementale.

De plus, l'aménageur dispose de 2 arrêtés préfectoraux (voir pièces jointes) :

- Référencé DT-13-167 l'autorisant à la capture ou l'enlèvement des spécimens d'espèces animales protégées, à la destruction de spécimens d'animaux d'espèces animales protégés et la destruction, l'altération ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées.
- Référencé DR-19-0668 modifie l'article 2 et l'annexe 2 de l'Arrêté préfectoral référencé DT-13-167.

Enfin, le terrain fléché pour le projet Humbert est cultivé, il n'y a pas de haie, d'arbres, ou de mares ... Le projet respecte le CPAUP (plantation de haies, clôture rehaussée ...).

⇒ *Pouvez-vous quantifier quel sera le trafic lié à votre projet ? Avez-vous évalué les éventuelles incidences de ce trafic (s'il est important) par rapport aux axes routiers voisins ?*

Comme indiqué page 9 du CERFA, la fréquence des livraisons et des expéditions sera limitée. Il y aura 4 à 6 camions de ramasse par jour et 5 à 10 camions de livraison par semaine. Le site comptera environ 55 personnes sur le site au quotidien.

⇒ *Pouvez-vous préciser quels aménagements avez-vous prévu ou envisagé pour les espaces extérieurs (parking, espaces verts, noues, ombrières sur parking...) ?*

Le site comptera un parking de 56 places destiné au personnel des bureaux et aux visiteurs, un parking de 12 places destiné au personnel travaillant dans l'entrepôt.

L'emprise globale du projet est 8308 m² environ, le reste de la parcelle soit environ 4150 m² sera dédié aux espaces verts.

⇒ *Pouvez-vous préciser quel(s) traitement(s) vous prévoyez pour les eaux pluviales, et dans quel milieu vous prévoyez de les rejeter ?*

Comme indiqué page 9 du CERFA, les eaux pluviales seront collectées par le biais du réseau de collecte de la zone puis renvoyé vers le milieu naturel, après traitement. La zone est équipée d'un dispositif de traitement des eaux pluviales. Ce dispositif est dimensionné pour récupérer l'ensemble des eaux pluviales des entreprises de la zone.

Espérant avoir pu répondre à vos demandes et restant à votre disposition, veuillez croire, Madame, en nos sincères salutations.

Elodie ZOUBER LACASSIN